

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trentième session
Genève, 24 – 28 avril 2023

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET TOURISME GASTRONOMIQUE AU PÉROU ET DANS D'AUTRES PAYS EN DÉVELOPPEMENT : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME GASTRONOMIQUE AU MOYEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – PHASE II – PROPOSITION DE PROJET RÉVISÉE PRÉSENTÉE PAR LE PÉROU, LE CAMEROUN, LA MALAISIE ET LE MAROC

Document établi par le Secrétariat

1. À la trentième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), le comité a examiné une proposition relative à une phase II du projet du Plan d'action pour le développement intitulé "Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle. Sur la base des observations formulées au cours des discussions, la proposition de projet soumise par le Pérou, le Cameroun, la Malaisie et le Maroc a été révisée.
2. L'annexe du présent document contient ladite proposition révisée.

3. *Le comité est invité à examiner l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

1. Cote du projet
DA_1_10_12_40_01
1.2 Titre
Projet sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle – Phase II – proposition présentée par le Pérou, le Cameroun, la Malaisie et le Maroc
1.3 Recommandations du Plan d'action pour le développement
<p><i>Recommandation n° 1</i> : L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.</p> <p><i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p><i>Recommandation n° 12</i> : Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et délibérations de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique, conformément au mandat de l'Organisation.</p> <p><i>Recommandation n° 40</i> : Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUE, l'OMS, l'ONUDI, l'UNESCO et d'autres organisations internationales compétentes, notamment l'OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l'application de programmes de développement.</p>
1.4 Durée du projet
36 mois
1.5 Budget du projet
489 100 francs suisses. La totalité de ce montant est liée à des dépenses autres que des dépenses de personnel.
2. Description du projet
<p>Ce projet constitue un suivi du projet du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle (DA_1_10_12_01, ci-après dénommé "projet initial").</p> <p>Contexte général</p> <p>Il est rappelé que l'objectif du projet initial était de promouvoir la propriété intellectuelle liée aux traditions culinaires (nourriture et boissons) pour permettre leur exploitation dans le secteur du tourisme au Pérou et dans trois autres pays en développement sélectionnés, à savoir le Cameroun, la Malaisie et le Maroc. Le projet initial a été mis en œuvre dans ces pays de 2019 à 2022. Le projet initial s'est achevé à la fin de décembre 2022.</p>

Il a notamment permis :

- de recenser les principales traditions culinaires des quatre pays (au moyen d'une étude exploratoire),
- d'impliquer les principales parties prenantes des secteurs public et privé et les principaux bénéficiaires dans les secteurs du tourisme, de la gastronomie et de la propriété intellectuelle,
- de mieux faire connaître les avantages qui découlent de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour le tourisme gastronomique et
- de définir des outils de propriété intellectuelle en rapport avec certaines traditions culinaires dans chaque pays (moyennant une analyse des segments de la chaîne de valeur de certaines traditions culinaires qui ont un lien avec la propriété intellectuelle [ci-après dénommée "analyse de la propriété intellectuelle"]).

À l'issue du projet initial, ce sont au total 35 traditions culinaires qui ont été sélectionnées : 14 pour le Cameroun; sept pour la Malaisie; huit pour le Maroc et six pour le Pérou.

L'analyse de la propriété intellectuelle a été la dernière réalisation du projet initial. Pour chaque pays, il était recommandé d'utiliser certains outils de propriété intellectuelle, tels que les marques de produits et de services, les marques collectives ou de certification et les indications géographiques, en rapport avec certaines traditions culinaires.

Conclusions tirées par les quatre pays participants à l'issue du projet initial

La dernière activité menée dans le cadre du projet initial a été un atelier international, qui a réuni les coordonnateurs et spécialistes nationaux du projet (ci-après dénommés "les délégations") des quatre pays participants. Cet atelier s'est tenu le 18 octobre 2022 au siège de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à Genève. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a participé à cet atelier et a présenté à tous les participants ses *lignes directrices pour le développement du tourisme gastronomique*.

Les conclusions tirées par les pays participants durant l'atelier ont été les suivantes :

- le projet initial a eu un impact positif sur la mobilisation des parties prenantes et sur la sensibilisation à l'importance de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur du tourisme gastronomique;
- le projet initial a suscité un intérêt massif de la part des parties prenantes et des bénéficiaires potentiels dans les quatre pays, qui ont exprimé le besoin de poursuivre les activités de sensibilisation;
- les parties prenantes et les bénéficiaires des quatre pays s'attendent à ce que les recommandations contenues dans l'analyse de la propriété intellectuelle soient mises en œuvre. Le fait de ne pas répondre à ces attentes pourrait avoir un impact négatif sur la durabilité de ce type de projet.

Par conséquent, les quatre pays participants ont conclu que le projet initial nécessitait un suivi et qu'une phase II était requise pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans l'analyse de la propriété intellectuelle. Cette proposition pour la phase II fait l'objet de la présente proposition de projet, qui est présentée par le Pérou, le Cameroun, la Malaisie et le Maroc.

Parties prenantes

Au cours du projet initial, les principales parties prenantes publiques et privées, ainsi que les bénéficiaires œuvrant dans les secteurs du tourisme, de la gastronomie et de la propriété intellectuelle dans les pays participants, ont déjà été recensés et ont participé activement au projet initial.

Par conséquent, le travail de recensement des parties prenantes du projet reposera sur celui réalisé dans chaque pays pour le projet initial. Cela concerne notamment :

- les autorités des quatre pays (par exemple, les offices de propriété industrielle, le Ministère chargé des questions de propriété intellectuelle, le Ministère du tourisme, le Ministère des arts et de la culture, le Ministère de l'agriculture);
- les institutions nationales dans le domaine de la gastronomie, du tourisme ou de la culture (par exemple, PROMPERU, l'Agence nationale du patrimoine de Malaisie, les agences nationales de tourisme);
- les associations professionnelles (associations de guides touristiques, associations de producteurs d'aliments et de boissons);
- les opérateurs économiques impliqués dans le tourisme gastronomique;
- les producteurs et fabricants locaux.

En outre, deux des résultats du projet seront axés sur le développement d'un ou plusieurs outils de propriété intellectuelle pour une spécialité culinaire sélectionnée dans chacun des pays participants. Dans le cadre du projet, un recensement plus détaillé des parties prenantes et des bénéficiaires concernés par la spécialité sélectionnée sera effectué (par exemple, les producteurs et fabricants locaux de la spécialité sélectionnée).

2.1 Concept du projet

La phase II proposée vise à mettre en œuvre les recommandations contenues dans l'analyse de la propriété intellectuelle entreprise dans le cadre du projet initial, comme indiqué ci-dessus.

2.2 Objectifs, résultats et réalisations du projet

L'**objectif global de la deuxième phase du projet** est de promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle en rapport avec le tourisme gastronomique au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou, tout en s'appuyant sur les résultats du projet initial.

Les **résultats spécifiques du projet** sont les suivants :

1. sensibiliser les parties prenantes concernées aux avantages, aux possibilités et aux bénéfices qui découlent d'une utilisation et d'une gestion appropriées de la propriété intellectuelle pour promouvoir le tourisme gastronomique, et renforcer leurs capacités en la matière;
2. créer une structure de parties prenantes ou renforcer la structure existante dans chacun des pays participants afin de soutenir le développement, la protection, la promotion et l'utilisation des outils de propriété intellectuelle pertinents pour une spécialité culinaire sélectionnée;
3. contribuer au développement, à la protection et à la promotion des outils de propriété intellectuelle pertinents pour une spécialité culinaire sélectionnée dans chaque pays bénéficiaire.

Les **résultats** suivants seront atteints dans le cadre du projet :

- un ou plusieurs outils de propriété intellectuelle, de préférence à usage collectif (marque collective/marque de certification/indication géographique), ont été élaboré(s) pour une tradition culinaire sélectionnée dans chacun des pays bénéficiaires, et des règlements d'utilisation/spécifications ont été rédigés et adoptés pour l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif;
- les outils de propriété intellectuelle ont fait l'objet d'une demande d'enregistrement;
- une structure de parties prenantes a été élaborée pour la gestion et l'utilisation de l'outil de propriété intellectuelle, selon que de besoin et dans la mesure du possible;
- des stratégies, des guides ou du matériel de formation ont été élaborés pour développer ou renforcer les capacités des acteurs concernés en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle dans le domaine de la gastronomie;
- du matériel de sensibilisation a été élaboré (brochures/vidéos).

2.3 Stratégie de mise en œuvre du projet

Le projet permettra d'atteindre les objectifs ci-dessus moyennant la stratégie de mise en œuvre suivante :

- ✓ sélection d'une tradition culinaire dans chaque pays bénéficiaire;
- ✓ identification et recensement des parties prenantes et des bénéficiaires de la tradition sélectionnée;
- ✓ organisation d'un atelier de présentation avec les parties prenantes et les bénéficiaires;
- ✓ sélection d'un outil de propriété intellectuelle à usage collectif;
- ✓ création d'une structure de parties prenantes dans chaque pays bénéficiaire, dans la mesure du possible, pour la gestion et l'utilisation de l'outil de propriété intellectuelle élaboré;
- ✓ organisation d'un atelier avec les parties prenantes et les bénéficiaires intéressés sur l'élaboration de l'outil de propriété intellectuelle;
- ✓ rédaction du règlement d'utilisation/des spécifications de l'outil de propriété intellectuelle;
- ✓ conception du logo pour l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif;
- ✓ dépôt de demandes pour l'enregistrement de l'outil de propriété intellectuelle;
- ✓ création et lancement d'une ou de plusieurs campagnes promotionnelles sur les outils de propriété intellectuelle à usage collectif;
- ✓ production de matériel de sensibilisation à la propriété intellectuelle;
- ✓ organisation d'une activité de renforcement des capacités sur l'utilisation et la gestion de l'outil de propriété intellectuelle;
- ✓ organisation d'un atelier international de clôture

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie susmentionnée, l'OMPI assurera la liaison et la coopération avec l'OMT, selon que de besoin.

2.4 Indicateurs du projet

<u>Objectif du projet</u> :	<u>Indicateur de l'objectif</u> :
Promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle en rapport avec le tourisme gastronomique au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou, tout en s'appuyant sur les résultats du projet initial.	Meilleure compréhension par les institutions publiques concernées du rôle de la propriété intellectuelle et de la façon dont elle peut être utilisée pour promouvoir le tourisme gastronomique au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou.

<u>Résultats du projet :</u>	<u>Indicateurs de résultats :</u>
Sensibiliser les parties prenantes concernées aux avantages, aux possibilités et aux bénéfices qui découlent d'une utilisation et d'une gestion appropriées de la propriété intellectuelle pour promouvoir le tourisme gastronomique, et renforcer leurs capacités en la matière.	Au moins 50% des personnes ayant participé aux activités de renforcement des capacités ont indiqué avoir acquis une meilleure compréhension des avantages, des possibilités et des bénéfices qui découlent d'une utilisation et d'une gestion appropriées de la propriété intellectuelle pour promouvoir le tourisme gastronomique.
Créer une structure de parties prenantes ou renforcer la structure existante dans chacun des pays participants afin de soutenir le développement, la protection, la promotion et l'utilisation des outils de propriété intellectuelle pertinents pour une spécialité culinaire sélectionnée.	À l'issue du projet, une structure de parties prenantes a été créée ou renforcée dans chacun des pays participants afin de soutenir le développement, la protection, la promotion et l'utilisation des outils de propriété intellectuelle pertinents pour une spécialité culinaire sélectionnée.
Contribuer au développement, à la protection et à la promotion des outils de propriété intellectuelle pertinents pour une spécialité culinaire sélectionnée dans chaque pays bénéficiaire.	Au moins un outil de propriété intellectuelle a été élaboré et a fait l'objet d'une demande d'enregistrement pour une spécialité culinaire sélectionnée dans chaque pays bénéficiaire.
<u>Réalisations du projet :</u>	<u>Indicateurs de résultats :</u>
Un ou plusieurs outils de propriété intellectuelle, de préférence à usage collectif (marque collective/marque de certification/indication géographique), ont été élaboré(s) pour une tradition culinaire sélectionnée dans chacun des pays bénéficiaires, et des règlements d'utilisation/spécifications ont été rédigés et adoptés pour l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif.	<p data-bbox="836 1016 1458 1155">Au moins un outil de propriété intellectuelle a été élaboré pour une spécialité culinaire sélectionnée dans chaque pays bénéficiaire.</p> <p data-bbox="836 1155 1458 1391">Des règlements d'utilisation/spécifications ont été rédigés et adoptés pour l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif.</p>
Les outils de propriété intellectuelle ont fait l'objet d'une demande d'enregistrement.	Une demande d'enregistrement a été déposée pour au moins un outil de propriété intellectuelle dans chaque pays bénéficiaire, selon que de besoin.
Une structure de parties prenantes a été élaborée pour la gestion et l'utilisation de l'outil de propriété intellectuelle, selon que de besoin et dans la mesure du possible.	Une structure a été élaborée pour la gestion et l'utilisation de l'outil de propriété intellectuelle, selon que de besoin et dans la mesure du possible.
Des stratégies, des guides ou du matériel de formation ont été élaborés pour développer ou renforcer les capacités des acteurs concernés en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle dans le domaine de la gastronomie.	Des stratégies, des guides ou du matériel de formation ont été élaborés conformément au calendrier établi.
Du matériel de sensibilisation a été élaboré (brochures/vidéos).	Le matériel de sensibilisation a été élaboré conformément au calendrier établi.

2.5 Stratégie de pérennisation
<p>L'élaboration et l'enregistrement d'un outil de propriété intellectuelle à usage collectif, ainsi que la mise en place d'une structure de parties prenantes qui soit en mesure de gérer et d'utiliser l'outil, garantiront la pérennité du projet dans les pays bénéficiaires. En outre, tout le matériel de sensibilisation et les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du projet bénéficieront à un groupe plus large de parties prenantes concernées qui pourraient également reproduire à l'avenir l'approche adoptée dans ce projet pour d'autres traditions culinaires.</p> <p>Des mises à jour sur la stratégie de pérennisation seront communiquées à mesure de la mise en œuvre du projet.</p>
2.6 Critères de sélection des pays pilotes/bénéficiaires
<p>Le projet est proposé par les quatre pays participants initiaux, à savoir le Cameroun, la Malaisie, le Maroc et le Pérou, et sera mis en œuvre dans ces quatre pays.</p>
2.7 Entité organisationnelle de mise en œuvre
<p>Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, Secteur des marques et des dessins et modèles</p>
2.8 Liens avec d'autres entités organisationnelles
<p>Secteur du développement régional et national</p>
2.9 Liens avec d'autres projets du Plan d'action pour le développement
<ul style="list-style-type: none">- Propriété intellectuelle et tourisme gastronomique au Pérou et dans d'autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle – phase I- Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement- L'enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique- Propriété intellectuelle, tourisme et culture : contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte et dans d'autres pays en développement
2.10 Contribution aux résultats escomptés dans le Programme et le budget de l'OMPI
<p><u>Programme et budget pour l'exercice biennal 2022-2023</u></p> <p>Résultat escompté 4.1 : Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>Résultat escompté 4.3 : Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p> <p>Résultat escompté 4.4 : Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.</p>

2.11 Risques et stratégies d'atténuation

Risque n° 1 : manque de capacités pour établir une structure fonctionnelle de parties prenantes dans tous les pays bénéficiaires.

Les stratégies d'atténuation suivantes sont proposées pour répondre au risque n° 1 :

- a) Intensifier les activités de renforcement des capacités avec les parties prenantes;
- b) Prolonger la durée du projet;
- c) Accepter que le résultat ne soit pas livré en tant que tel dans le pays concerné.

Risque n° 2 : conflits ou malentendus éventuels au sein des parties prenantes, pouvant retarder l'élaboration et l'adoption du règlement d'utilisation de l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif.

Les stratégies d'atténuation suivantes sont proposées pour répondre au risque n° 2 :

- a) intensifier les actions avec les parties prenantes pour bâtir un consensus et promouvoir un accord;
- b) prolonger la durée de mise en œuvre du projet;
- c) accepter que le résultat ne soit pas livré en tant que tel dans le pays concerné.

Risque n° 3 : instabilité politique dans un pays bénéficiaire ayant un effet sur l'exécution du projet.

Les stratégies d'atténuation suivantes sont proposées pour répondre au risque n° 3 :

- a) prolonger la durée du projet;
- b) suspendre la mise en œuvre du projet dans le pays concerné.

Risque n° 4 : nouvelles épidémies ou pandémie mondiale possibles.

Les stratégies d'atténuation suivantes sont proposées pour répondre au risque n° 4 :

- a) intensifier les activités en ligne et la livraison de résultats;
- b) prolonger la durée de mise en œuvre du projet.

3. CALENDRIER PROVISOIRE DE MISE EN ŒUVRE

Résultats attendus	Trimestres											
	Année 1				Année 2				Année 3			
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Activités préalables à la mise en œuvre du projet ¹ : – nomination de coordonnateurs nationaux dans chacun des pays bénéficiaires; – identification des consultants; – élaboration et approbation des plans de projet par pays.												
Sélection d'une tradition culinaire dans chaque pays bénéficiaire.	X	X										
Identification et recensement des parties prenantes et des bénéficiaires de la tradition sélectionnée.		X	X									
Organisation d'un atelier de présentation avec les parties prenantes et les bénéficiaires.			X	X								
Sélection d'un outil de propriété intellectuelle à usage collectif.			X	X								
Organisation d'un atelier avec les parties prenantes et les bénéficiaires intéressés sur l'élaboration de l'outil de propriété intellectuelle.				X	X							
Création d'une structure de parties prenantes pour la gestion et l'utilisation de l'outil de propriété intellectuelle.					X	X	X	X				
Rédaction du règlement d'utilisation/des spécifications de l'outil de propriété intellectuelle.							X	X				
Conception du logo pour l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif.							X	X				
Dépôt d'une demande pour l'enregistrement de l'outil de propriété intellectuelle.								X	X			
Production de matériel de sensibilisation.							X	X	X	X		
Création et lancement d'une ou de plusieurs campagnes promotionnelles sur l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif.									X	X	X	
Organisation d'une activité de renforcement des capacités sur l'utilisation et la gestion de l'outil de propriété intellectuelle.										X	X	
Organisation d'un atelier international de clôture.											X	
Évaluation du projet.												X

¹ La mise en œuvre du projet débutera une fois que les activités préalables à la mise en œuvre du projet auront été menées.

4. BUDGET DU PROJET PAR RESULTAT

<i>(en francs suisses)</i>	2024		2025		2026		Total
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	
Résultats du projet							
Coordination du projet et aide à la mise en œuvre.	-	-	-	-	-	77 100	77 100
Sélection d'une tradition culinaire dans chaque pays bénéficiaire.	-	-	-	-	-	-	-
Identification et recensement des parties prenantes et des bénéficiaires de la tradition sélectionnée.	-	60 000	-	-	-	-	60 000
Organisation d'un atelier de présentation avec les parties prenantes et les bénéficiaires.	-	52 000	-	-	-	-	52 000
Sélection d'un outil de propriété intellectuelle à usage collectif.	-	20 000	-	20 000	-	20 000	60 000
Organisation d'un atelier avec les parties prenantes et les bénéficiaires intéressés sur l'élaboration de l'outil de propriété intellectuelle.	-	-	-	25 000	-	-	25 000
Création d'une structure de parties prenantes pour la gestion et l'utilisation de l'outil de propriété intellectuelle.	-	-	-	-	-	-	-
Rédaction du règlement d'utilisation/des spécifications de l'outil de propriété intellectuelle.	-	-	-	-	-	-	-
Conception du logo pour l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif.	-	-	-	20 000	-	-	20 000
Dépôt d'une demande pour l'enregistrement de l'outil de propriété intellectuelle.	-	-	-	-	-	20 000	20 000
Production de matériel de sensibilisation.	-	-	-	-	-	20 000	20 000
Création et lancement d'une ou de plusieurs campagnes promotionnelles sur l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif.	-	-	-	-	-	20 000	20 000
Organisation d'une activité de renforcement des capacités sur l'utilisation et la gestion de l'outil de propriété intellectuelle.	-	-	-	-	-	40 000	40 000
Organisation d'un atelier international de clôture.	-	-	-	-	-	80 000	80 000
Évaluation du projet.	-	-	-	-	-	15 000	15 000
Total	-	132 000	-	65 000	-	292 100	489 100

5. BUDGET DU PROJET PAR CATEGORIE DE DÉPENSES

<i>(en francs suisses)</i>	Voyages, formations et indemnités			Services contractuels					Total
	Missions de fonctionnaires	Voyages de tiers	Formations et indemnités de voyage connexes	Conférences	Publication	Services contractuels de personnes	Bourses de l'OMPI	Autres services contractuels	
Activités									
Coordination du projet et aide à la mise en œuvre.	-	-	-	-	-	-	77 100	-	77 100
Identification et recensement des parties prenantes et des bénéficiaires de la tradition sélectionnée.	-	20 000	-	-	-	40 000	-	-	60 000
Organisation d'un atelier de présentation avec les parties prenantes et les bénéficiaires.	20 000	20 000	-	12 000	-	-	-	-	52 000
Sélection d'un outil de propriété intellectuelle à usage collectif.	-	-	-	-	-	60 000	-	-	60 000
Organisation d'un atelier avec les parties prenantes et les bénéficiaires intéressés sur l'élaboration de l'outil de propriété intellectuelle.	-	-	-	12 000	-	5 000	-	8 000	25 000
Conception du logo pour l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif.	-	-	-	-	-	20 000	-	-	20 000
Dépôt d'une demande pour l'enregistrement de l'outil de propriété intellectuelle.	-	-	-	-	-	-	-	20 000	20 000
Production de matériel de sensibilisation.	-	-	-	-	-	20 000	-	-	20 000
Création et lancement d'une ou de plusieurs campagnes promotionnelles sur l'outil de propriété intellectuelle à usage collectif.	-	-	-	-	-	10 000	-	10 000	20 000
Organisation d'une activité de renforcement des capacités sur l'utilisation et la gestion de l'outil de propriété intellectuelle.	-	20 000	-	12 000	-	-	-	8 000	40 000
Organisation d'un atelier international de clôture.	20 000	40 000	-	12 000	-	-	-	8 000	80 000
Évaluation du projet.	-	-	-	-	-	15 000	-	-	15 000
Total	40 000	100 000	-	48 000	-	170 000	77 100	54 000	489 100

[Fin de l'annexe et du document]